



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE

Président
J.F CONTANT

Beaune, 5 février 2018

JBM/CSR 17/18 008

Dossier suivi par :

André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS
Photocopie

CONVOCATION M26
CHALLENGE DES COMITES

Dans le cadre de la compétition CHALLENGE DES COMITES des moins de 26 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne afin de participer **au match qui les opposera à la sélection du Périgord Agenais le dimanche 11 février 2018 à 15h00 à Brioude.**

Déplacement en autocar

Aller le 10/02/18

Chalon péage sud 11h30

Via Macon, Villefranche, Clermont, Issoire

Brioude 16h00

Retour le 11/02/18

22h00

17h30

Prévoir un casse croûte pour samedi midi

Equipements

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club. De sa licence (original) à jour médicalement (impératif). Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, ~art 238~ sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible, Valentin D'ADVENTURE manager sportif au 06 78 76 91 91 et lui envoyer un document officiel.

André BOUJON
Responsable des sélections
de Bourgogne

Annexe 1

L'hébergement se fera à l'hôtel ARTEMIS à Brioude.

CLUB DES JOUEURS	JOUEURS SELECTIONNES
ASPC RUGBY POUQUES	DOS SANTOS Bastien – ROUX Rudy - SABARY Maxence
ESL RUGBY ST LEGER	ROUILLE Titouan – LETOQUART Yann – CHABBIN Simon
RC SENS	MARTINEAU Romain
RUGBY CLUB MONTCEAU BG	SIGOILLOT Enzo – SEURRE Come
AS TOURNUS	TERRIER Florent
RC CHAGNY	OBRIOT Camille – ROBERT Philippe - GUILLEMIER Benjamin
RUGBY TANGO CHALON	DENIZOT Valentin – OLIVIERA Valentin – SEGAR Nicolas – BERTHOU Quentin – BAJARD Sébastien - GENEVOIS Vincent - GONON Vivian –LINAS Antoine
CS SEURRE	GALETTI Valentin -

Encadrement :

Brigitte BORDET Dirigeante Elue
Jean Claude SEIGNEUR Dirigeant accompagnateur

Valentin DAVENTURE Manager sportif
Lionel HUGON Dirigeant terrain

Rudy LEGER Entraîneur
Jérémy COLOMBA Entraîneur
Florian RUZZA Référent vidéo
Alexandre DALY Kiné

Extrait de l'article 240 des règlements fédéraux- SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.